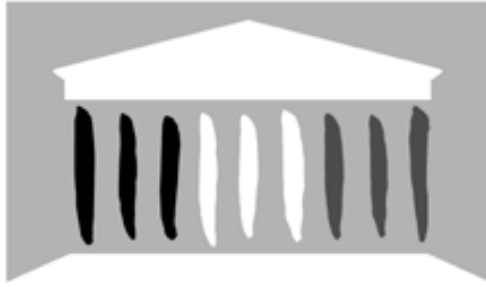


Ce texte a été retiré
par son auteur
le 10 juillet 2026



N° 1078

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 mars 2025.

PROPOSITION DE LOI

*visant à l'information des consommateurs
sur la présence de résidus d'hexane et son interdiction
dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux,*

(Renvoyée à la commission des affaires économiques, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par
M. Richard RAMOS,
député.